

Le mode de gestion du Fonds reflète sa nature multilatérale. En effet, un Conseil des représentants, formé d'un membre de chaque gouvernement participant et d'un président élu, détermine l'orientation générale du Fonds. Le Conseil se réunit normalement deux fois l'an, et l'une de ses rencontres coïncide avec la réunion annuelle des ministres des Finances du Commonwealth. Le Comité de direction du Fonds, organisme plus restreint présidé par le secrétaire général du Commonwealth, lui fournit une orientation politique plus détaillée.

Le Fonds fait partie intégrante du Secrétariat du Commonwealth et son personnel travaille en étroite collaboration avec les directions fonctionnelles du Secrétariat. Le directeur administratif du FCCT, M. Anthony Tasker, de Grande-Bretagne, secrétaire général adjoint du Secrétariat du Commonwealth, doit rendre compte au secrétaire général de la gestion quotidienne du Fonds. Le personnel du siège social comprend des membres issus de 16 pays du Commonwealth. Le premier directeur administratif du Fonds a été M. J.P. Kidd, actuellement haut-commissaire du Canada au Nigéria. Le personnel du FCCT compte présentement deux Canadiens: M. Gordon Goundrey, économiste à l'Université Memorial de Terre-Neuve, et Mlle Carolyn McAskie, détachée de l'ACDI. Outre les Etats souverains en développement membres du Commonwealth, les Etats associés à des pays membres ou sous tutelle de ces derniers sont admissibles au Fonds, tout comme les organisations intergouvernementales du Commonwealth, y compris les organismes régionaux.

Tous les gouvernements participants désignent des ministères ou des organismes chargés d'acheminer les demandes d'aide au Fonds.

Le Fonds du Commonwealth pour la coopération technique comprend trois grands programmes: l'assistance technique générale, l'éducation et la formation, et le développement du marché des exportations. Le programme